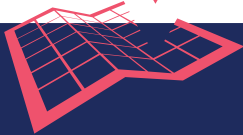


# RISQUES NATURELS MAJEURS URGENCE DÉCLARÉE OUTRE-MER

La Délégation sénatoriale aux outre-mer mène sur deux ans une étude sur les risques naturels majeurs dans les territoires ultramarins. Cette étude comprendra **deux volets** : le premier, instruit sur la session 2017-2018, porte sur la **prévention des risques et la gestion des événements**, tandis que le second sera centré l'an prochain sur les problématiques de reconstruction, d'indemnisation post-événement et de **résilience** des territoires sur le long terme.

## LES ENJEUX

### DU PREMIER VOLET



#### Identification et cartographie des risques

- études sur le terrain
- zonage
- élaboration de plans de prévention des risques – plans *ad hoc* comme le « plan séisme Antilles »



#### Vigilance et alerte

- moyens techniques de surveillance et de prévision des aléas
- procédures de mobilisation des services et d'information des populations



#### Gestion de crise

- protection des populations et des biens
- pilotage et coordination des interventions en cas de catastrophe naturelle, durant l'aléa et dans l'immédiat après-crise

## LES OUTRE-MER, TERRITOIRES LES PLUS EXPOSÉS AUX RISQUES NATURELS MAJEURS

### Une multiplicité de risques



**risque volcanique**  
**séismes**



**inondations**  
**submersions**  
**tsunamis**



**glissements de terrain**  
**cyclones**



**recul du trait de côte**  
**sargasses**

### Une vulnérabilité majorée

par les caractéristiques des territoires, tant géographiques - **multi-insularité**, **éloignement** - que démographiques - **forte densité** sur zones **littorales**, persistance d'**habitats précaires**

*Dans la plupart des territoires, ces risques se cumulent : c'est le cas par exemple dans les territoires de la Caraïbe*

# LA DÉMARCHE

## UN CYCLE **D'AUDITIONS** ET **DE RENCONTRES** + UNE CONSULTATION DE **L'ENSEMBLE** **DES TERRITOIRES**



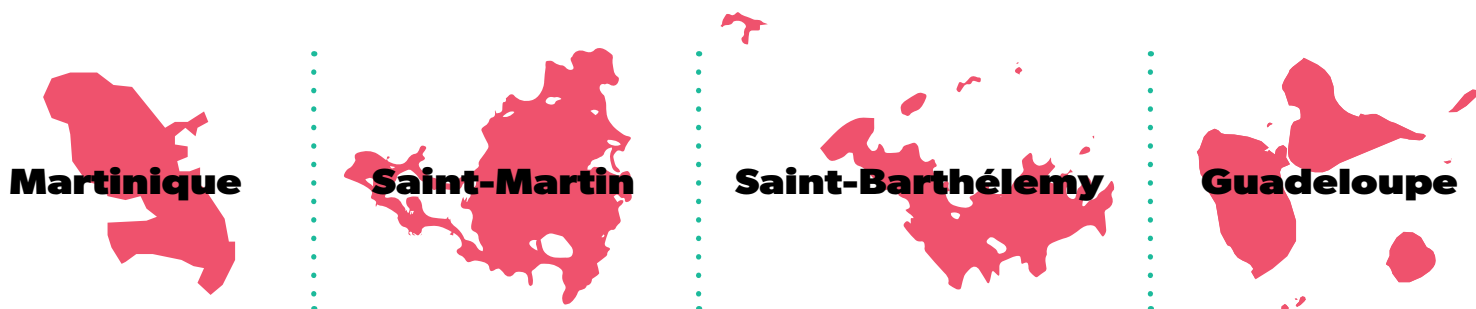
*305 personnes entendues*

*111 heures de réunions et entretiens*

- **9 auditions** au Sénat avec :
  - **la ministre des outre-mer, Annick Girardin, et le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu ;**
  - des responsables des **administrations** des ministères chargés de l'environnement et de l'intérieur, des forces armées ;
  - des représentants d'**organisations humanitaires**, de la **société civile**, des entreprises de **réseaux** et des **médias**, acteurs mobilisés dans la gestion des crises.
- **3 visites** sur site au siège du **Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)**, à Orléans, et à **Météo France**, au siège à Saint-Mandé et à la météopole de Toulouse
- **7 visioconférences** avec les **services de l'État** et les **élus locaux** des **territoires ultramarins**

## UN DÉPLACEMENT DANS LES OUTRE-MER

Du 20 au 28 avril 2018, a eu lieu un déplacement au plus près **des réalités des quatre territoires des Antilles**, avec 183 personnes entendues et 65 heures de réunions et de constats sur le terrain.



Ce déplacement a permis d'évaluer les nombreux enjeux pour ces territoires ainsi que leurs problématiques propres, mais aussi de revenir sur les épisodes récents qui ont touché les Antilles, notamment l'enchaînement des ouragans Irma, José et Maria en septembre 2017.

# LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTEURS



## DÉBLOQUER MASSIVEMENT LE FONDS BARNIER ACTUELLEMENT SOUS-UTILISÉ

*Le fonds Barnier, outil financier fondamental de la prévention des risques naturels majeurs, est aujourd'hui trop peu accessible aux collectivités locales ultramarines pour leurs projets.*

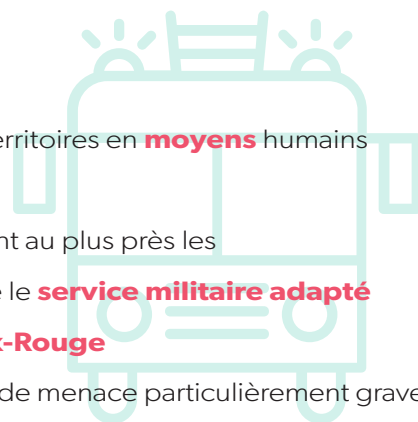
- ▶ **Assouplir les conditions d'éligibilité et de mobilisation du fonds Barnier** et revenir sur le plafonnement de ses ressources
- ▶ Débloquer rapidement des crédits fléchés pour **engager un rattrapage rapide**
- ▶ Créer un **fonds dédié à la prévention des risques naturels** dans les territoires du Pacifique



## GARANTIR LES MOYENS DE L'URGENCE ET UNE ACTION DE CRISE INCLUSIVE

*La gestion de crise souffre de différentes faiblesses, en particulier de moyens d'alerte et d'intervention insuffisants ainsi que d'un manque de lisibilité et de collégialité.*

- ▶ Systématiser la formation et les **exercices** de grande ampleur
- ▶ Engager un grand « **plan sirènes** » dans les outre-mer et doter les territoires en **moyens** humains et matériels de **sécurité civile** suffisants
- ▶ Renforcer la **dimension collective** de la gestion de crise en associant au plus près les **collectivités locales** et en s'appuyant sur des forces vives telles que le **service militaire adapté** et les organisations humanitaires et de sécurité civile comme la **Croix-Rouge**
- ▶ Créer un « **état d'urgence calamité naturelle** », signal fort en cas de menace particulièrement grave



## COMMUNIQUER EFFICACEMENT, ASSURER UNE INFORMATION FIABLE

*L'information des populations est une priorité en temps de catastrophe naturelle, qui mérite d'être renforcée à l'heure du numérique et de la diffusion massive de fausses informations.*

- ▶ Amplifier la **présence des préfetures et hauts-commissariats** sur Facebook et **Twitter** et faire connaître ces comptes
- ▶ Conforter la mission d'information du service public en temps de crise avec le **réseau outre-mer de France Télévisions**, notamment radio, et valoriser les **relations avec la presse locale**
- ▶ Nouer des partenariats entre les préfetures et des **associations engagées dans le soutien à la gestion de crise** en relayant des informations fiables, comme VISOV ou HAND.



# LA DÉLÉGATION

Créée en novembre 2011 par l'Instruction générale du Bureau du Sénat et désormais dotée d'un fondement législatif aux termes de l'article 99 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, la délégation est composée des 21 sénateurs élus dans les territoires ultramarins ainsi que d'un nombre identique de membres désignés par le Sénat de manière à assurer la représentation proportionnelle des groupes politiques.

La délégation est chargée d'informer le Sénat sur l'état de la situation des collectivités visées à l'article 72-3 de la Constitution et sur toute question relative aux outre-mer. Elle veille à la prise en compte des caractéristiques, des contraintes et des intérêts propres de ces collectivités et au respect de leurs compétences. Elle participe à l'évaluation des politiques publiques intéressant ces collectivités.

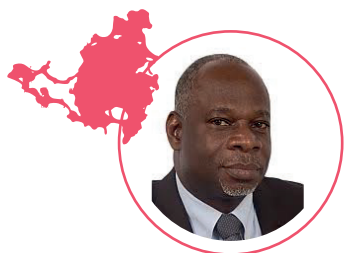


**Michel Magras**

*sénateur de Saint-Barthélemy, président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer*

## 3 RAPPORTEURS

sur le premier volet



**Guillaume Arnell**

*sénateur de Saint-Martin  
coordonnateur de l'étude*



**Mathieu Darnaud**

*sénateur de l'Ardèche*



**Victoire Jasmin**

*sénatrice de la Guadeloupe*

### Contact

[delegationoutre-mer@senat.fr](mailto:delegationoutre-mer@senat.fr)

Délégation aux  
**OUTRE-MER**



[http://www.senat.fr/commission/outre\\_mer/index.html](http://www.senat.fr/commission/outre_mer/index.html)



JUILLET 2018



[www.senat.fr](http://www.senat.fr)